



Académie  
de Nice

# SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

## SPECIAL PEGC

Octobre 2007



Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier académique SNUIPP – Conformément à la loi du 08 01 1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 91, route de Turin - 06300 NICE - Tel : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 55 24 24 - Mèl : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

### CONTACTS

#### SNUipp

Secrétaire académique PEGC  
SALOME Bertrand  
Tél : 06 14 63 21 31  
Fax : 04 93 40 75 82  
Mèl : [bertrand.salome@wanadoo.fr](mailto:bertrand.salome@wanadoo.fr)

#### Section Alpes Maritimes

91, route de TURIN  
06300 NICE  
Tel : 04 92 00 02 00

#### Section Var

Ave Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE  
Tel 04 94 20 87 33

#### SNES

Responsable académique PEGC  
Annette RANVIN  
Mèl : [annette.ranvin@laposte.net](mailto:annette.ranvin@laposte.net)  
264 BD de la Madeleine  
06000 NICE  
Tel. 0497118153  
FAX 0497118151  
Mèl: [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu)

#### Vos représentants en CAPA

SALOME Bertrand  
LETURCQ Christian  
JORDY Martine  
RANVIN Annette  
BIASINI Colette  
CHRISTMANN Pierre



postes, la remise en cause des principes fondateurs de la Fonction Publique, le choix possible entre statut fonction publique et contrats de droit privé, la rémunération au mérite ...

La rentrée scolaire 2007 est marquée par des annonces sans concertation : multiplication des évaluations (6°, livret de compétences, B2i, A2, orientation 3°), accompagnement scolaire au détriment des heures d'enseignement, remplacement de la notation par un entretien individuel au regard des objectifs fixés...

Le budget 2008 aggrave la situation : 11 200 postes seront supprimés dans l'Éducation Nationale avec, parmi les conséquences, l'augmentation du nombre d'élèves/classe déjà constatée et renforcée par la disparition annoncée de la carte scolaire...

Le 18 octobre a été une première étape.

**Face à l'obstination persistante du gouvernement, toutes les Fédérations de Fonctionnaires appellent à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 sur nos exigences en matières de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.**

Dans l'académie de Nice, le SNUipp et le SNES feront tout pour la réussite d'une action unitaire. N'hésitez pas à nous rejoindre car nous, PEGC (corps en extinction), avons encore beaucoup à revendiquer avec l'ensemble de la profession.

B. SALOME & A. RANVIN

### Edito

La politique annoncée pendant la campagne présidentielle se met en place précipitamment: cadeaux fiscaux aux plus riches, remise en cause du droit de grève, nouvel allongement de la durée de cotisation des pensions et retraites, franchises médicales ...

Le Président de la République confirme les suppressions massives de

### SOMMAIRE

- Compte-rendu de CAPA
- Retraites.
- Budget 2008
- Lettre au Ministère
- Salaires, pouvoir d'achat
- Mobilisation du 20/11
- Adhésions

# Dernière CAPA

*La CAPA du 22 mai 2007 nous a donné l'occasion de jouer pleinement notre rôle de représentants de l'ensemble des PEGC pour réaffirmer nos motifs de désaccord et obtenir quelques résultats.*

## Déclaration liminaire

Elle fut l'occasion de demander, pour les promotions, le retour aux critères nationaux fondés sur l'ancienneté, et de dénoncer la baisse (-40%) du nombre de supports pour les PEGC, seule catégorie n'ayant pas eu le « coup de pouce pré-électoral » malgré tous les engagements formulés.

## Avancement à la H.Classe

Nos interventions nationales nous ont permis d'obtenir une lettre du ministre aux recteurs en date du 31/10/2006, laquelle rappelait la coïncidence du nombre de supports avec le nombre de promouvables (100%) et indiquait la possibilité donnée aux recteurs de ne pas tenir compte des avis défavorables de façon à promouvoir les deux derniers collègues bloqués à la CN depuis des années. Ceci afin de permettre la mise en extinction effective de ce grade et de pouvoir envisager des mesures d'assimilation pour nos collègues retraités.

Mais responsables du rectorat, représentants des IPR et des CE nous ont opposé une fin de non recevoir arguant du fait que cette lettre n'avait pas valeur de modification du cadre réglementaire en vigueur.

A l'évidence, cette lettre du Ministre, pourtant prise en compte dans certaines académies, laissant le choix aux rectorats ne répond pas à notre attente. Il nous reste désormais à exiger du nouveau Ministre qu'il supprime, purement et simplement, cette HC avec les mesures d'intégration ad'hoc pour les personnels concernés.

## Demande de congé de formation professionnelle

Aucune demande ! Il n'y a pas de quoi s'en réjouir mais cela correspond probablement à la moyenne d'âge des collègues (57 ans) et à la nécessité, souvent, de devoir réitérer cette demande une à deux fois avant satisfaction.

## Seconde carrière

Face au nombre important de collègues rencontrant des difficultés diverses (sociale, de santé, de service...), Mme la Secrétaire Générale Adjointe du Rectorat nous signale que sur le « site ac-nice.fr » figurent **30 offres de seconde carrière**.

Cela risque, hélas, d'être insuffisant car, nous l'avons fait remarqué, le nombre de collègues en difficulté risque de croître encore avec la réforme des retraites qui pousse de nombreux collègues à chercher, tant bien que mal, à retarder leur départ à la retraite pour éviter une trop forte baisse de leur future pension (c'est le cas pour tous les collègues non normaux et surtout pour les femmes qui ont moins de 3 enfants).

**Ceci est à rapprocher des nouvelles dispositions parues dans l'encart au BO n° 20 du 17/05/2007 qui refondent complètement les anciennes modalités sur poste de réadaptation et/ ou de reclassement. ATTENTION, la circulaire datée du 5/10 qui nous est parvenue le 17/10 fixe au 9/11 la date limite pour formuler la demande.**



## Avancement à la CE

Nous avons dénoncé la baisse inquiétante du nombre de supports (voir le pb du ratio de 28,42 appliqué à un corps en voie d'extinction) et réitéré notre souhait de **revenir à l'ancien barème qui a, de plus, l'avantage d'être national!**

**Notre action en G.T. aura permis de limiter le poids des nouveaux critères introduisant le mérite pour l'accession à la CE** (notes péda + administrative, bonifs de 0 à 6 pour les CE, de 0 à 14 pour les IPR). En effet, par rapport aux anciens critères liés à la seule ancienneté, seul 1 collègue a été privé de promotion (et ceci seulement parce qu'une collègue à très forte ancienneté est revenue sur son refus de promotion!)

Nous avons déploré que des avis défavorables persistent à côté des barèmes des bonifs et **avons réussi à laisser sur la liste supplémentaire un collègue touché par un avis défavorable.**

Nous avons encore mis en évidence des incohérences manifestes entre les notes administrative (ex 20) et pédagogique (16) et les bonifs de certains CE (0) et IPR (0)!!!!

Nous avons encore fait remarquer que les avis des IPR, à renouveler chaque année, ne pouvaient s'appuyer sur des inspections, parfois vieilles de 5 ou 6 ans.

Enfin, nous avons fait remarquer que les PEGC étant bivalets, certains collègues se trouvaient pénalisés par un avis formulé par l'IPR de leur petite fraction de service!

Autant d'éléments qui accroissent les inégalités de traitement et qui justifient le retour aux anciens critères.

## Notation administrative

Une seule demande de révision de note, refusée malgré l'incohérence que nous avons relevée entre l'avis et la note d'inspection maintenue à un assez haut niveau.

## Mouvement intra-académique

5 demandes satisfaites dont 2 par extension de vœu (peu satisfaisante puisque non demandée) sur 13. De plus toujours aussi peu de postes libérés chaque valence.

Aucun poste dans 5 valences ! Dans les 8 autres valences, le plus souvent, 1 voire 2 postes par département ou académie!

**Nous avons ainsi démontré que le droit à muter se réduisait à une peau de chagrin.**

De surcroît, tous les collègues ayant fait une demande de mutation liée à une situation médicale, sociale ou de handicap n'ont pu obtenir satisfaction, que leur situation ait été jugée « prioritaire » ou même « très prioritaire ». **Nos interventions soulignant cette anomalie criante ont toutefois permis que, pour ces collègues et s'ils le souhaitent, il soit possible de leur proposer une nomination « à titre provisoire » sur un ou plusieurs BMP, estimés plus favorables que le maintien sur poste.**

Enfin, nous avons obtenu qu'une collègue puisse garder ses points de MCS l'an prochain pour compenser une erreur d'information sur l'affichage de poste libéré.

Vos élus FSU en CAPA

**DERNIERE MINUTE: SECONDE CARRIERE.** Le Ministre se moque de nous avec 40 postes pour 350000 enseignants. Et tous les jours, on nous parle de mobilité professionnelle!

# Retraites : A surveiller

## RETRAITES : 2008, année de tous les dangers.

Ce gouvernement a un mérite : la franchise sur ses intentions. Xavier Bertrand a reçu sa lettre de missions début août 2007 : les régimes spéciaux doivent être liquidés. En 2008, un coup d'accélérateur sera donné à la réforme Fillon dans le cadre du rendez -vous fixé par la loi du 21 août 2003. Il nous faudra suivre l'actualité, organiser des rencontres avec la profession, argumenter... sans quoi la résignation peut l'emporter. Cet article ne vise qu'à alerter sur quelques points précis.

1. Les fonctionnaires d'état que nous sommes ont un régime spécial. Nous n'avons pas de caisse de retraite avec recettes et dépenses. Les pensions, comme les traitements sont intégrés dans le budget de l'état. En revanche, les territoriaux et les hospitaliers ont une caisse de retraite spécifique (la CNRACL) même si le calcul de leur pension est aligné sur notre Code des Pensions civiles et militaires.

Depuis 2006, en application de la LOLF et de la loi Fillon, fonctionne un "Compte d'Affectation Spéciale" pour la gestion globale des recettes et dépenses afférentes à nos pensions. Ce compte est-il une transition vers une caisse de retraite des fonctionnaires ou vers l'intégration dans la CNAV (Caisse nationale d'Assurance Vieillesse) ce qui signifierait la fin de nos spécificités? Dans l'immédiat, il sert à mettre en exergue le coût jugé exorbitant pour l'état des pensions de fonctionnaires (49,9% du coût global serait à la charge du budget de l'état). Tout sera prêt pour une campagne anti-fonctionnaires, il suffira d'omettre que dans le privé (cf CNAV) les cotisations patronales sont supérieures aux cotisations des salariés.

2. En 2008, le gouvernement ne va-t-il pas utiliser le bilan de 4 années de réforme Fillon pour justifier les nouvelles mesures

redoutables pour les fonctionnaires? Trois exemples :

- **La base de calcul des pensions** est toujours le dernier traitement *versé pendant au moins 6 mois.* ( dans le privé : moyenne des meilleurs salaires sur 25 ans). En 2003, la référence aux 3 meilleures années avait été envisagée. Fillon y a renoncé. La plupart des nouveaux retraités auraient eu une baisse sensible de leur pension...

- **La contribution pour les pensions s'élève à 7,85% des traitements.** Un alignement sur 11% représenterait une baisse de pouvoir d'achat pour les actifs. Parce que nous avons réagi vigoureusement en 2003, Fillon y a renoncé aussi.

- **Les décotes - ou abattements - pénalisent les carrières incomplètes, depuis le 1. 1. 2006.** Le rapport du Sénateur UMP A. Vasselle pour guider l'action du Ministre Xavier Bertrand en charge du dossier des retraites est brutal, il préconise "d'accélérer le calendrier progressif de la décote dans la Fonction Publique."

3. Les actuels (ou futurs retraités) ne sont pas oubliés. Au printemps 2007, le rapport Gisserot a suggéré d'avoir recours à la solidarité entre personnes âgées (à rapprocher des arguments de Roselyne Bachelot pour des solidarités entre malades). Ainsi, **une cotisation spécifique sur les pensions pourrait financer les mesures pour les personnes âgées dépendantes.** Cela aboutirait - pour une "bonne cause" - à la baisse du montant des pensions.

4. La perspective pour 2020 de 42 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein et sans abattement (ou décote) inquiète, à juste raison, les enseignants. **Le MEDEF trouve que c'est insuffisant, il plaide pour 45 annuités.**

*Il est impératif que nous soyons tous bien informés des projets rétrogrades afin de les contrer et de préserver un vrai système de retraites par répartition.*

# Retraites : concrètement

Concrètement, le service des Pensions du Rectorat met en œuvre le droit à l'information des assurés sur leur retraite (décret 2006-708 et 709) afin d'établir un EIG (Estimation Indicative globale) et un RSI (Relevé de carrière). Cette année sont concernés les collègues nés en 1951. Ces documents s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'ils permettront aux collègues de décider ou non d'une prolongation! Pour toute info sur les retraites, **prenez contact avec nous!**

## Salaires et Pouvoir d'achat

Rien n'est encore envisagé pour rattraper la perte de pouvoir d'achat (La part des rémunérations de fonctionnaires dans les richesses produites baisse régulièrement. Maintenu en 2007 à son niveau de 1999, elle aurait permis de disposer de 7 milliards d'€ pour les salaires).

Aujourd'hui, priorité est donnée à la méritocratie ou aux heures supplémentaires qui, au passage, devraient être augmentées de 90% pour atteindre la majoration de 25% de toute heure supp dans les autres professions.

## Communiqué FSU du 26/09/07 La démocratie exige un véritable débat public

Le premier ministre vient d'affirmer que la durée de cotisation pour un taux plein serait portée de 40 à 41 ans entre 2009 et 2012. Cette annonce brutale réduit à néant l'intérêt du rendez-vous de 2008 prévu par la loi, puisque, l'essentiel étant déjà décidé, la négociation est sans objet.

Les travaux du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) montrent que les réformes de 1993 et 2003, dont le principal fondement était d'allonger la durée de cotisation par des pénalisations et incitations financières, n'ont pas modifié les comportements de départ en retraite des assurés : le gouvernement n'en tient aucun compte ! Dans le secteur privé, l'âge moyen de départ a même diminué, notamment sous l'effet des mesures prises pour les carrières longues, dont le succès témoigne des aspirations profondes des salariés.

Une récente étude de la CNAV montre que « les assurés en majorité attendent la retraite avec impatience », et que de nombreux facteurs interviennent dans la décision de prendre sa retraite. Seule une minorité de salariés est encore en emploi à l'âge de la retraite, les employeurs n'ont pas changé dans leur politique d'exclure les seniors de l'emploi. L'impact des contraintes familiales, de la fatigue au travail, de la santé est superbement ignoré.

La question de la pénibilité n'est pas réellement prise au sérieux et le « travailler plus pour gagner plus » risque bien d'aggraver encore les choses. Ce déni de la réalité commence à provoquer un sentiment de colère chez les salariés. Ne pas traiter au fond les aspirations sociales, les questions du travail et de l'emploi, ni celles du financement, revient à avouer que l'objectif n'est pas tant l'allongement de durée de cotisation que la baisse des pensions. Le gouvernement doit alors assumer devant l'opinion cette position.

Le premier ministre vient donc brutalement d'envoyer un signal clair à la société française : pour assurer ses vieux jours, mieux vaut être riche, avoir un patrimoine et un travail gratifiant et bien rémunéré que de faire confiance aux régimes par répartition. En entretenant le catastrophisme (l'Etat « en faillite »), le premier ministre alimente le pessimisme et prend la responsabilité de provoquer de nouveaux départs anticipés. Non sans une certaine démagogie, il prétend se soucier des petites retraites, alors que les réformes Balladur et Fillon sont de véritables machines à fabriquer des petites retraites, pénalisant les carrières courtes, le chômage et la précarité. Les femmes en sont les premières victimes.

**La FSU estime que la démocratie exige un véritable débat public sur les retraites à la fois sur le bilan de la réforme et sur les mesures à prendre ; elle confirme sa proposition aux autres organisations syndicales d'une initiative publique là-dessus.**

**Elle fera tout pour construire les initiatives les plus larges sur cette question.**

**D'autres choix sont possibles !**

## Le SNUipp s'adresse au Ministère...

Paris, le 5 septembre 2007

Gilles MOINDROT Secrétaire général SNUipp / FSU  
René MAURIN Responsable national PEGC  
à  
Monsieur LE GOFF Directeur général des ressources  
humaines  
Ministère de l'Education Nationale

Objet : demande d'audience – situation des PEGC

Monsieur le Directeur ,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des PEGC et plus particulièrement sur leur déroulement de carrière. Plusieurs points méritent un examen :

L'objectif fixé en 2002 par le Ministère de l'Education Nationale, lors de la concertation avec les organisations syndicales, de parvenir à l'extinction de la classe normale des PEGC à la rentrée 2004 n'est toujours pas réalisé.

L'accès à la classe exceptionnelle connaît encore une situation de blocage, le délai d'attente dans le 6<sup>e</sup> échelon de la hors classe étant pour la plupart des collègues de 4 à 5 ans. Nous déplorons que les PEGC aient été exclus en 2007 de l'élargissement de l'accès au plus haut grade de leur carrière, élargissement dont ont bénéficié les autres catégories d'enseignants du second degré. Le maintien du ratio promu – promouvables de 28,42, conjugué à la baisse du nombre de promouvables (conséquence de la mise en extinction des corps PEGC) a conduit à une perte de 578 possibilités de promotion par rapport à l'année 2006, soit une baisse de 27 %.

L'accès aux indices terminaux de la classe exceptionnelle ne concerne que quelques PEGC. En octobre 2006, selon l'annuaire EPP de votre ministère, seuls 7 d'entre eux bénéficiaient du 5<sup>e</sup> échelon. L'engagement ministériel de 1993 d'« ouvrir des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés et professeurs d'EPS » reste là encore à réaliser.

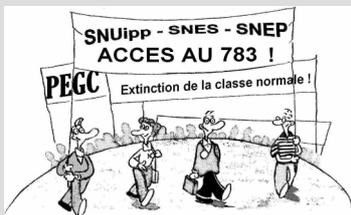
Depuis la publication du décret relatif à la mise en extinction des corps PEGC (23/12/2003) aucune décision n'est intervenue tant par rapport à la date d'extinction de ces corps, qu'aux mesures d'assimilation dont bénéficieraient les PEGC retraités. Actifs et retraités s'interrogent légitimement sur leur devenir.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, d'accorder une audience à une délégation du SNUipp afin d'évoquer le déroulement de carrière et le devenir des corps PEGC.

Nous vous prions d'agréer, ...

### Déroulement de carrière des PEGC, le SNUipp revendique:

- **L'extension des possibilités d'accès à la classe exceptionnelle** afin d'assurer à tous les PEGC le bénéfice de cette promotion avant leur départ à la retraite, de réduire la durée d'attente dans le 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe et de parvenir à l'extinction prochaine de ce grade.
- **L'accès aux indices terminaux 741 et 783.**
  - réduction de 5 à 4 du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle par la suppression du 2<sup>ème</sup>.
  - réduction à 3 ans des durées de passage des échelons de la classe exceptionnelle.
- **Le retour concernant les promotions de grade aux règles d'accès nationales fondées essentiellement sur l'ancienneté.**
- **L'extinction effective de la classe normale** aboutissant à des mesures d'assimilation pour les PEGC retraités ayant cessé leur activité avec le grade classe normale.
- **Le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité** selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.



## Mobilisation générale

### Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la Fonction publique.

Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.

Paris, le 22 octobre 2007

**D'ores et déjà, informez-vous  
et aidez-nous à construire ensemble  
la plus forte riposte possible.**

### Le projet de budget 2008 en chiffres

Les chiffres ci-dessous sont les évolutions en emplois ( ETP)

**Fonctionnaires : - 22700**

**Éducation nationale 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (enseignements scolaires) :**  
-11200 (public:-9800; privé:-1400)

**Administratifs: -1000** (Centrale, rectorats, IA: -600 ; établissements du second degré: - 400)

**1er degré: +30**

**Personnels d'enseignement, d'éducation dans le 2<sup>nd</sup> degré : - 8770**

(Démographie : - 1500 . Rationalisation des TZR et réduction des surnombres : -1700 . Transformation d'emplois en HS : - 3500

Suppression d'emplois de MI-SE : - 2070)



### Dès aujourd'hui, par notre cotisation syndicale, donnons au SNUipp, SNES les moyens matériels pour continuer d'agir. Syndiquons-nous.

Retournez le bulletin simplifié à votre section départementale Snuipp ou SNES (voir page 1) qui vous retournera le bulletin complet, accessible sur <http://06.snuipp.fr/IMG/doc/AdhesionWord.doc> ou [http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/Bulletin\\_adhesion\\_07-08.pdf](http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/Bulletin_adhesion_07-08.pdf) ou <http://www.nice.snes.edu/>

### SNUipp - SNES - Académie de Nice Bulletin d'adhésion simplifié

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M NOM. .... Prénom .....  
Adresse personnelle .....

Souhaite adhérer au Snuipp, au SNES A ..... le .....  
Signature